

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 24.08.2016, Révision 12.04.2016

Version 04. Remplacé la version : 03

Page 1 / 12

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

SpaBalancer SystemFlush

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Détergents et agents de désinfection

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Wellness Company AG
Birkenstrasse 49
6343 Rotkreuz / SUISSE
Téléphone +41(0)41 320 20 20
Site internet www.wellness-company.ch
E-mail info@wellness-company.ch

Secteur informatif

Informations techniques info@wellness-company.ch

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif 145 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Aquatic Acute 1: H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon la règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:

< 5% agents de surface cationiques

Biocide (528/2012/CE) contient:

3 g/100g Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère
2,5 g/100g Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures
Enregistrement: CHZN3733

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 24.08.2016, Révision 12.04.2016

Version 04. Remplacé la version : 03

Page 2 / 12

2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement Le produit/la substance a la catégorie de danger pour l'eau 3.
Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
2,5 - <5	Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère CAS: 25988-97-0, EINECS/ELINCS: Polymer GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Aquatic Chronic 1: H410 - Aquatic Acute 1: H400, M = 10
1 - <3	Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures CAS: 68424-85-1, EINECS/ELINCS: 270-325-2 GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1B: H314 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, M = 10

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir.
Demander l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Agent d'extinction non approprié jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Oxyde d'azote (NOx), oxyde de carbone (CO).
Dérivés chlorés.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 24.08.2016, Révision 12.04.2016

Version 04. Remplacé la version : 03

Page 3 / 12

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Le produit n'est pas combustible.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage en magasin seulement dans leurs emballages d'origine et bien fermés.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur
limite d'exposition (CH)

non applicable

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 24.08.2016, Révision 12.04.2016

Version 04. Remplacé la version : 03

Page 4 / 12

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	lunettes de protection (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. > 0,4 mm: Caoutchouc butyle, >240 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	Vêtement de protection.
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Protection respiratoire	Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	non applicable
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	Pas d'information disponible.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Pas d'information disponible.
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	non applicable
Limite inférieure d'explosion	non applicable
Limite supérieure d'explosion	non applicable
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/ml]	Pas d'information disponible.
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	soluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Auto-inflammation [°C]	n'est pas auto-inflammable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

aucun

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 24.08.2016, Révision 12.04.2016

Version 04. Remplacé la version : 03

Page 5 / 12

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 24.08.2016, Révision 12.04.2016

Version 04. Remplacé la version : 03

Page 6 / 12

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg.
Substance
Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures, CAS: 68424-85-1
LD50, dermique, Lapin: ~ 3340 mg/kg.
LD50, oral, Rat: ~ 344 mg/kg.
Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère, CAS: 25988-97-0
LD50, oral, Rat: > 300 - 2000 mg/kg (OECD 401).
LD50, dermique, Rat: >2000 mg/kg bw (OECD 402).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Irritant Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Irritant Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénèse	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité sur la reproduction	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénèse	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 24.08.2016, Révision 12.04.2016

Version 04. Remplacé la version : 03

Page 7 / 12

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures, CAS: 68424-85-1
LC50, (96h), Pimephales promelas: 0,28 mg/l (US-EPA).
EC50, (48h), Daphnia magna: 0,016 mg/l/34d (OECD-202).
NOEC, (21d), Daphnia magna: 0,0042 mg/l (EPA-FIFRA).
NOEC, Pimephales promelas: 0,032 mg/l/34d (EPA-FIFRA).
ErC50, (96h), Algae: 0,089 mg/l (US-EPA).
ErC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 0,049 mg/l (OECD-201).
Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère, CAS: 25988-97-0
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 0,077 mg/l (OECD 203).
EC50, (3h), Boues activées: 168 mg/l (OECD 209).
EC50, (48h), Daphnia magna: 0,08 mg/l (OECD 202).
NOEC, (21d), Daphnia magna: 0,026 mg/l (OECD 211).
NOEC, (28d), Oncorhynchus mykiss: 0,024 mg/l (OECD 215).
NOEC, (72h), Desmodismus subspicatus: 0,032 mg/l (OECD 201).
ErC50, (72h), Desmodismus subspicatus: 0,13 mg/l (OECD 201).

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Pas d'information disponible.
Biodégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. CAS 25988-97-0: 81%, 28d (OECD 301) - Le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS 25988-97-0: Aucune bioaccumulation potentielle.

12.4 Mobilité dans le sol

CAS 25988-97-0: Log Koc: > 4,7 (OECD 106) S'adsorbe au sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non à classer de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 24.08.2016, Révision 12.04.2016

Version 04. Remplacé la version : 03

Page 8 / 12

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

070101*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID 3082

Transport fluvial (ADN) 3082

Transport maritime selon IMDG 3082

Transport aérien selon IATA 3082

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 24.08.2016, Révision 12.04.2016



Version 04. Remplacé la version : 03

Page 9 / 12

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID Matière dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Alkyl diméthyl benzyl ammonium chlorure , Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère)

- **Code de classification** M6



- **Etiquettes de danger**  

- **ADR LQ** 5 I

- **ADR 1.1.3.6 (8.6)** Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (E)



Transport fluvial (ADN) Matière dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Alkyl diméthyl benzyl ammonium chlorure , Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère)

- **Code de classification** M6

- **Etiquettes de danger**  



Transport maritime selon IMDG Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride, Polymeric N,N-Dimethyl-2-hydroxypropylammoniumchloride)

- **EMS** F-A, S-F

- **Etiquettes de danger**  

- **IMDG LQ** 5 I

Transport aérien selon IATA Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride, Polymeric N,N-Dimethyl-2-hydroxypropylammoniumchloride)

- **Etiquettes de danger**  

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID 9

Transport fluvial (ADN) 9

Transport maritime selon IMDG 9

Transport aérien selon IATA 9

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID III

Transport fluvial (ADN) III

Transport maritime selon IMDG III

Transport aérien selon IATA III

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 24.08.2016, Révision 12.04.2016

Version 04. Remplacé la version : 03

Page 10 / 12

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	oui
Transport fluvial (ADN)	oui
Transport maritime selon IMDG	MARINE POLLUTANT
Transport aérien selon IATA	oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE; (UE) 2015/830
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2016)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):	Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD
- Code de cas particulier	070101*
- VOC-part [%]	non applicable
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):	Seuil quantitatif (SQ): 2000 kg
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (2010/75/CE)	0%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 24.08.2016, Révision 12.04.2016

Version 04. Remplacé la version : 03

Page 11 / 12

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging [Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community [Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]
IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]
LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]
PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]
TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)
Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)
Aquatic Acute 1: H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. (Méthode de calcul)

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 24.08.2016, Révision 12.04.2016

Version 04. Remplacé la version : 03

Page 12 / 12

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
SECTION 2 ajouté: Aquatic Chronic 2
SECTION 2 ajouté: Le produit doit être marqué selon la règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).
SECTION 2 supprimé: Le produit est classé selon les directives de l'UE et il doit être marqué.
SECTION 6 ajouté: Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).
SECTION 6 supprimé: Utiliser un vêtement de protection individuel.
SECTION 7 ajouté: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
SECTION 8 ajouté: Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.
SECTION 8 supprimé: Aucune mesure spéciale n'est pas nécessaire.
SECTION 8 ajouté: Vêtement de protection.
SECTION 8 supprimé: Voir le SECTION 6+7.
SECTION 8 ajouté: Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
SECTION 9 supprimé: non déterminé
SECTION 9 ajouté: Pas d'information disponible.
SECTION 10 supprimé: Pas de réaction dangereuse connue.
SECTION 10 ajouté: Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.
SECTION 10 supprimé: Pas de produits de décomposition dangereux connus.
SECTION 10 ajouté: Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.
SECTION 11 ajouté: Méthode de calcul
SECTION 11 supprimé: non déterminé
SECTION 11 ajouté: Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
SECTION 11 supprimé: non déterminé
SECTION 11 ajouté: Irritant
SECTION 11 ajouté: Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
SECTION 11 ajouté: Méthode de calcul
SECTION 11 ajouté: Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
SECTION 11 ajouté: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
SECTION 11 supprimé: non déterminé
SECTION 11 ajouté: Irritant
SECTION 12 ajouté: Le produit n'est pas facilement biodégradable.
SECTION 12 ajouté: Non à classer de PBT ou de VPvB sur la base de toutes les informations disponibles.
SECTION 12 supprimé: Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/ n'est menée.
SECTION 12 ajouté: S'adsorbe au sol.
SECTION 12 supprimé: Pas d'information disponible.
SECTION 12 supprimé: Pas d'information disponible.
SECTION 12 ajouté: Pas d'information disponible.
SECTION 12 supprimé: non déterminé
SECTION 12 ajouté: Aucune bioaccumulation potentielle.
SECTION 16 ajouté: Méthode de calcul



Copyright: Chemiebüro®

